

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

PROGRAMME 794

OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

MINISTRE CONCERNÉE : ELISABETH BORNE, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	5
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	6
Justification au premier euro	9

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent MICHEL*Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le présent programme est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Il convient aussi en l'espèce de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager diverses autres actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés hors DROM, actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie après analyse d'un comité restreint, conformément aux dispositions du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale et à son arrêté d'application du 27 mars 2013.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | Programme n° 794

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2020
02 – Sites isolés	1 000 000	0
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	0
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000	0
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	0	0
Total	4 800 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2020
02 – Sites isolés	1 000 000	0
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	0
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000	0
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	0	0
Total	4 800 000	0

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 794

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus en 2019
02 – Sites isolés	1 000 000	0
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	0
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000	0
Total	4 800 000	0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus en 2019
02 – Sites isolés	1 000 000	0
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	0
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000	0
Total	4 800 000	0

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000	0
Transferts aux autres collectivités	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000	0
Total	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000	0

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 794

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Sites isolés	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	0	800 000	800 000	0	800 000	800 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	0	0	0	0	0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	0	0	0	0	0	0
Total	0	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

MESURES DE PÉRIMÈTRE

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
4 757 678	0	19 597 727	19 794 124	4 561 281

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
4 561 281	4 320 000 0	172 568	68 713	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
4 800 000 0	480 000 0	1 680 000	1 680 000	960 000
Totaux	4 800 000	1 852 568	1 748 713	960 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
10%	35%	35%	20%

Les restes à payer au 31 décembre 2019 sont estimés à 4,6 M€ et prennent en compte :

- des retraits d'engagement prévisionnels de 2,4 M€ en 2019, sur la base de l'analyse des programmations des années antérieures à 2015. En effet tout sous-programme d'une année donnée doit être soldé par son bénéficiaire au plus tard avant la fin de la troisième année suivant l'année de programmation, délai pouvant être prorogé d'un an en cas de difficultés ;

- une prévision d'exécution 2019 de 4,4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP, qui s'explique par le report sur les exercices suivants de la majeure partie des CP ouverts au titre des engagements 2018 en raison de la nature pluriannuelle des projets financés.

La répartition des CP afférents aux AE 2019 prend pour hypothèse que la consommation de CP se concentre traditionnellement sur les années N+2 et N+3.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 02 20,8%**Sites isolés**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 000 000	1 000 000	0
Crédits de paiement	0	1 000 000	1 000 000	0

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	1 000 000	1 000 000
Transferts aux autres collectivités	1 000 000	1 000 000
Total	1 000 000	1 000 000

La dotation 2020 est stable par rapport à la LFI 2019.

L'aide est attribuée après comparaison entre le coût de la solution de raccordement à un réseau existant qui serait raisonnablement mise en œuvre compte tenu des contraintes environnementales et celui de la solution de production autonome, la solution retenue étant la plus économique.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

Le bénéficiaire de l'installation verse au gestionnaire du réseau de distribution qui assure son exploitation et sa maintenance un paiement forfaitaire déterminé en fonction de la quantité d'énergie délivrée par celle-ci. Ce versement est indépendant de la participation éventuelle au coût de l'investissement initial que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité est fondée à lui demander. Pour autant, le coût actualisé de l'entretien et du remplacement des matériels installés est pris en compte dans la comparaison avec le coût de la solution filaire. L'autorité organisatrice doit également justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation.

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 03 62,5%

Installations de proximité en zone non interconnectée

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 000 000	3 000 000	0
Crédits de paiement	0	3 000 000	3 000 000	0

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses, ou dans le cas où cela serait inenvisageable compte tenu des contraintes environnementales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	3 000 000	3 000 000
Transferts aux autres collectivités	3 000 000	3 000 000
Total	3 000 000	3 000 000

La dotation est stable par rapport à la LFI 2019.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L. 2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Cette action a vocation à contribuer en 2020 au financement d'une opération d'envergure, celle de l'électrification du cirque de Mafate à La Réunion pour un programme pluriannuel de travaux de l'ordre de 20 M€, dont 80 % seraient pris en charge par le CAS Facé. A ce stade, 74 dossiers ont été instruits pour un montant de subventions de 5,3 M€, une partie devant faire l'objet d'un engagement de crédits en 2020.

ACTION n° 04 16,7%

Maîtrise de la demande d'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	800 000	800 000	0
Crédits de paiement	0	800 000	800 000	0

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de maîtrise de la demande en énergie, susceptibles, dans de bonnes conditions économiques, d'éviter ou de différer durablement le renforcement du réseau public de distribution.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 794

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	800 000	800 000
Transferts aux autres collectivités	800 000	800 000
Total	800 000	800 000

L'action ne peut être utilisée pour financer des études générales réalisées uniquement dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de MDE en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique peut s'apprécier opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées. Pour chaque action de MDE, il est apprécié l'intérêt économique au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative de MDE envisagée.

La dotation est stable par rapport à la LFI 2019.

ACTION n° 05 0,0%

Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 06 0,0%

Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0